

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 18/07/2022

21/07/2022

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger

Mrs : Bail, Benoît, Hamelle, Le Luyer, Mell, Stervenou

Début de réunion à 10h05

Questions	Réponses	Suivi	Délai
1. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 20.06.2022	Aucune remarque le procès-verbal du CSE ordinaire du 20.06.2022 est validé.		
2. Organisation Noël 2022 : jouets / arbre de Noël	<p>Le secrétaire dit que c'est madame Benoît et monsieur Le Luyer qui s'occuperont de la commande des jouets enfants. Suite à un appel d'offres à King Jouet / Jouet Club / Ludendo et comparaison des tarifs, les élus décident de travailler avec Jouet Club pour le Noël des enfants. La distribution des catalogues se fera début septembre avec le retour des choix pour le 15 septembre.</p> <p>Vraisemblablement un spectacle de Noël est programmé au Glenmor sous réserve des dispositions gouvernementales. Les salariés seront informés de la date du spectacle de Noël en septembre pour inscription. Comme les années avant COVID, la distribution des jouets aura lieu après le spectacle.</p>		
3 Tarifs billetteries	<p>La trésorière informe les élus qu'il y a eu des augmentations de la billetterie pour le parc des trois curés et la piscine. Le CSE informe qu'il ne répercute pas les hausses aux salariés et prendra à sa charge les augmentations.</p> <p>Le secrétaire informe le président du CSE que notre prestataire boissons MERLING a passé des hausses sur toutes les machines à boissons chaudes et friandises, il précise que pour ne pas répercuter les hausses aux salariés, les élus ont décidé que le CSE prendra la totalité des hausses à sa charge pour les boissons chaudes. La hausse n'aura de répercussion pour les salariés que sur les boissons froides.</p>		

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 18/07/2022

21/07/2022

4 Finalisation du plan de formation (CSE du 16.05.2022) (CSE du 20.06.2022) suite	<p>Monsieur Maurice dit qu'après renseignements pris avec le service RH, il n'y a pas eu de retour des chefs de service. De ce fait, la présentation faite la dernière fois par madame Berthonnaud reste la dernière version. Il propose de reposer la question au CSE de septembre pour validation du plan de formation.</p>	Elus	CSE de septembre
5 Affichage à actualiser (CSE du 25.01.2022) P21 (CSE du 16.05.2022) P6 suite	<p>Le secrétaire indique qu'il n'y a toujours pas les salaires 'cadres' demandés lors des NAO 2022 et que pour le coefficient 215, le salaire conventionnel affiché ne correspond pas à la grille de rémunération des salaires mensuels minima conventionnels la branche Papier/carton. Monsieur Maurice dit qu'il fera le point avec le service du personnel après le CSE, et pour l'affichage des salaires 'cadres' attendre le retour de madame Berthonnaud pour en débattre. Le secrétaire dit qu'il n'a pas constaté si les congés pour événements familiaux ont été modifiés.</p>	RRH	CSE de septembre A suivre
6 Date de démarrage pour la nouvelle session CQPI et nombre par secteur d'activité (CSE du 16.05.2022) (CSE du 20.06.2022) suite	<p>Monsieur Maurice dit que pour le FOT, les quatre CQPI démarreront le 12 septembre 2022 avec une formation flexo qui commencera le 19 septembre. Pour la cartonnerie les besoins sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 CQPI pour la MO - 3 CQPI pour les bobsts - 1 CQPI pour combiné <p>La nouvelle session démarrera à la fin des CQPI actuels, logiquement début novembre. Madame Benoît demande quel est le combiné retenu pour la formation. Monsieur Maurice dit que ce sera le 1228 ou le 924. Le secrétaire fait remarquer que lors des réunions précédentes il était question de 7/8 CQPI. Il trouve que 6 CQPI reste un peu juste. Monsieur Maurice répond qu'on ne fait jamais 100% d'embauche, il y a toujours 1 ou 2 qui arrêtent ou qui ne sont pas retenus.</p>		A suivre
7 Point sur le nombre de tuteur par secteur d'activité	<p>Monsieur Maurice dit qu'il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 tuteur MO - 2 tuteurs Bobst - 1 tuteur combiné - 1 tuteur PCR <p>Le secrétaire souligne que dans l'audit interne il est stipulé 6 tuteurs. En capacité, il y a 6 tuteurs avec monsieur Bail, mais pour l'instant nous ne savons pas si les tuteurs actuels vont reconduire leur poste de tuteur.</p>		A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 18/07/2022

21/07/2022

8 Point sur la mutuelle	<p>Madame Boulanger dit qu'on se rend compte qu'il y a un retour négatif des salariés sur le remboursement du dentaire et de l'optique.</p> <p>Les élus demandent de déclencher une réunion en septembre avec notre référente mutuelle avec un bilan sur la qualité des prestations et un focus sur le dentaire et l'optique.</p> <p>Le secrétaire informe le CSE qu'il y a une commission paritaire spéciale 'Frais de santé' au niveau de la Convention collective nationale de la production et de la transformation des papiers cartons (IDCC 3238) qui est en charge de discussion sur le cahier des charges -Appel à la concurrence auprès des organismes assureurs et de gestion.</p>	RRH	Septembre
9 Point sur la participation aux bénéfices	<p>Monsieur Maurice dit que le montant à répartir de la participation aux bénéfices est de 173 900 €. Il dit que le 19 juillet le CIC fera un retour, les salariés devront donner leur choix pour le 17/08/2022 et le versement devrait être fait sur le bulletin de salaire du mois d'août.</p> <p>Madame Benoît dit que la répartition est close, la commission de suivi n'a pas eu les éléments demandés en réunion et par courriel du 1^{er} juillet à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les retraitements effectués - Les documents concernant les chauffeurs - Les réponses écrites sur le détails des heures des salariés nommés lors de la commission <p>Monsieur Maurice est désolé que la commission n'ait pas eu les éléments demandés.</p> <p>Madame Benoît fait constater que tous les ans, depuis 2014 la participation est validée sans pouvoir finir les vérifications jusqu'au bout et qu'il n'y a jamais eu une répartition correcte vérifiée par la commission. Elle dit que la commission donnera encore un avis négatif au CSE.</p> <p>Le secrétaire insiste et trouve regrettable que la commission de suivi n'ait, encore, pas eu les éléments demandés.</p> <p>Monsieur Maurice va en faire part à madame Berthonnaud.</p>		A suivre CSE septembre
10 Point sur la revalorisation de la prime déjeuner des chauffeurs et du barème pour le repas des commerciaux, bureau d'études et le SAV (CSE du 20.06.2022) suite	<p>Monsieur Maurice dit qu'il faut attendre la fin du contrôle URSSAF pour avoir le montant de la revalorisation de la prime déjeuner des chauffeurs et du barème pour le repas des commerciaux, bureau d'études et le SAV.</p> <p>Le secrétaire souligne que cela n'empêche pas d'avoir le barème pour le repas des commerciaux, bureau d'études et le SAV appliqué à ce jour.</p> <p>Madame Benoît demande si les chauffeurs ont un traitement différent des commerciaux.</p> <p>Monsieur Maurice répond que le même traitement est appliqué aux chauffeurs et aux commerciaux, mais que selon le rapport de l'URSSAF, nous serons obligés d'appliquer un forfait. Madame Benoît dit que le forfait est déjà appliqué pour les chauffeurs. Le secrétaire indique le montant du forfait alloué aux chauffeurs. Monsieur Stervennou dit qu'il est remboursé sur note de frais, pas sur un forfait. Il y a bien 2 façons de rembourser les frais de repas et une différence de traitement.</p> <p>Ce point sera expliqué en présence de madame Berthonnaud en septembre.</p>	RRH	CSE septembre

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 18/07/2022

21/07/2022

11 Réfléchir à une nouvelle organisation du travail au déchargement des bobines (CSE du 16.05.2022) suite

Monsieur Maurice dit qu'un certain nombre de décisions ont été prises à savoir :

- Déchargement des bobines :
 - Les caristes déchargement bobines sont hiérarchiquement dépendants de J. Quillerou à partir du 01/07/22
 - Les caristes déchargement bobines sont affectés, **sans restriction**, du service production au service Supply Chain
 - Plage de fonctionnement retenue :
 - Faction de Matin 6h00 – 13h00
 - Faction de l'Après-midi : 11h00 – 18h00
 - Recouvrement des 2 factions : 11h00 – 13h00
 - Les définitions de fonctions sur la plage de recouvrement sont à formaliser (action JQ)
 - Validations des définitions de fonctions de recouvrement par les caristes (action JQ)
 - Modification dans Transporéon des plages de déchargement sur le recouvrement (passage de 45 à 30 mn) (action JQ)
 - Mise en place équipement détection piétons/chariots (action YR délai fin 07/22)
 - Information PS (action JQ)
 - Information CSE le 18/07/22 (action PM)
 - **Mise en place test de 3 mois à compter de 01/10/22** (action JQ)
 - **Bilan janvier 2023 pour statuer sur poursuite ou pas** (tous)

Faction	horaires
Cariste du matin	6h00/13h00
Cariste de l'après-midi	11h00/18h00
Recouvrement des 2 factions	De 11h00-13h00

Monsieur Bail fait part des observations faites par monsieur Le Gall sur les horaires définis, il faudrait 4 heures en commun.

Monsieur Maurice répond qu'ils vont mettre en place ce qu'ils ont décidés et après on verra si besoin les changements à faire.

Madame Boulanger rajoute que 2 heures en commun ne suffisent pas.

A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 18/07/2022

21/07/2022

12 Marche générale de l'entreprise	<p>Monsieur Maurice dit que la situation à fin juin est alignée au forecast qui était prévu au budget. Malgré la situation économique actuelle, les volumes vendus sont restés stables. Le prix de vente n'a fait que progresser sur les trois derniers mois et devraient se stabiliser juste qu'en octobre.</p> <p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>Le 924 peine à démarrer avec le 3è robot mais le technicien Bobst va arriver pour la prise en main. Il devrait démarrer en 1X8 pour ensuite passer en 2X8 et pour revenir semaine N°2 en 1X8 cause congés.</p> <p>La sous-traitance est sollicitée à Sud-ouest pour la production de nos caisses et à St Just suite à l'incendie chez Mix Buffet (329 palettes perdues).</p> <p>L'usine a été arrêtée pour un total de 8 heures à cause de surchauffe sur l'évacuation des déchets (qui sera changée avant l'été prochain) qui nous a fait perdre 150 000 m² de production.</p> <p>Un mois de juillet un peu chaud par rapport aux évènements dont on ne s'attendait pas. On s'attend à une baisse des prix papiers en octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capex pour la réfection du Presse-palettes (idée de doubler sa capacité) est en cours de constitution avec objectif que la commande soit passée avant la fin de cette année et que la ligne soit opérationnelle pour avril 2023. - Une demande de Capex pour la réfection de la toiture MO - Clôture du site pour la fin de l'année (pour la partie industrielle). - Fin des travaux au FOT en avril 2023. 																																																																																																																																			
13 Résultats économiques à fin mai	<p style="text-align: center;">suivi données Economiques CSE 18/07/22</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>jours ouvrables</th> <th>prévision du mois volume fabriqué m²</th> <th>production du mois volume fabriqué m²</th> <th>CA objectif K€</th> <th>CA K€</th> <th>EBITA réalisé K€</th> <th>EBITA objectif K€</th> <th>Prix Moyen (€/pds brut)</th> <th>Prix Moyen (€/surf brute)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>mai</td> <td>21</td> <td>10391</td> <td>10633</td> <td>8807</td> <td>8884</td> <td>784</td> <td>408</td> <td>1375,86</td> <td>699,36</td> </tr> <tr> <td>juin</td> <td>21</td> <td>11171</td> <td>11109</td> <td>8791</td> <td>9338</td> <td>799</td> <td>618</td> <td>1393,92</td> <td>705,46</td> </tr> <tr> <td>juillet</td> <td>20</td> <td>9874</td> <td></td> <td>8270</td> <td></td> <td></td> <td>585</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>août</td> <td>22</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>septembre</td> <td>22</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>octobre</td> <td>21</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>novembre</td> <td>20</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décembre</td> <td>22</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>janvier</td> <td>22</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>février</td> <td>20</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mars</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>avril</td> <td>19</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Sur le mois de juillet :</u></p> <p>Sur juillet nous avons 9874 m² à produire</p>	Mois	jours ouvrables	prévision du mois volume fabriqué m ²	production du mois volume fabriqué m ²	CA objectif K€	CA K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut)	Prix Moyen (€/surf brute)	mai	21	10391	10633	8807	8884	784	408	1375,86	699,36	juin	21	11171	11109	8791	9338	799	618	1393,92	705,46	juillet	20	9874		8270			585			août	22									septembre	22									octobre	21									novembre	20									décembre	22									janvier	22									février	20									mars	23									avril	19									
Mois	jours ouvrables	prévision du mois volume fabriqué m ²	production du mois volume fabriqué m ²	CA objectif K€	CA K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut)	Prix Moyen (€/surf brute)																																																																																																																											
mai	21	10391	10633	8807	8884	784	408	1375,86	699,36																																																																																																																											
juin	21	11171	11109	8791	9338	799	618	1393,92	705,46																																																																																																																											
juillet	20	9874		8270			585																																																																																																																													
août	22																																																																																																																																			
septembre	22																																																																																																																																			
octobre	21																																																																																																																																			
novembre	20																																																																																																																																			
décembre	22																																																																																																																																			
janvier	22																																																																																																																																			
février	20																																																																																																																																			
mars	23																																																																																																																																			
avril	19																																																																																																																																			

**PROCES VERBAL REUNION CSE
ORDINAIRE DU
18/07/2022**

21/07/2022

	L'objectif du CA (chiffre d'affaires) pour le mois de juillet est de 8270 k€ L'objectif de l'EBITA sur le mois de juillet est forcasté à 585 K€		
14 Date pour la remise des médailles du travail	Monsieur Maurice dit que la remise des médailles se déroulera au restaurant Le Nivernic le vendredi 16 septembre 2022 à 12h00. 12 médaillés sur 13 et 6 retraités seront présents.		
15 Date à fixer pour la GPEC	Monsieur Maurice demande si une date de négociation est prévue en centrale. Le secrétaire répond que c'est prévu, pas encore de date de confirmée mais cela n'empêche pas de commencer en local malgré le tronc commun qui sera fait au siège. Il précise que les travaux sur la GPEC ont commencé il y a quatre ans sur le site de Bretagne sans avancée sur le sujet. Madame Benoît propose que l'on définisse déjà en local nos besoins que l'on pourra rajouter à l'accord 'cadre'. Elle dit que si l'on applique l'accord 'cadre', après on ne pourra rien changer en local sachant que monsieur Maurice ne dérogera pas à l'accord 'cadre' mis en place au siège. Monsieur Maurice dit qu'il faut qu'il en discute avec madame Berthonnaud pour apporter une réponse au prochain CSE.		CSE septembre A suivre
16 BDU (base de données économiques) inclure les indicateurs environnementaux (décret 2022-678)	Monsieur Maurice dit que la BDU est à disposition au service du personnel.		
	FIN DE REUNION A 11H45 PROCHAINE REUNION LE 12 septembre 2022		